

Compte rendu de l'Assemblée Plénière du Conseil Général d'Ayent

Date: 11 février 2026 19h30 à 20h15

Liste des participants

Bureau du Conseil Général:

René Bonvin - Président du Conseil Général

Schmid-Morard Laurence Vice-présidente du Conseil Général

Philippe Petigas - Secrétaire

Conseil Communal:

- **Aymon Mathieu** - Président de la commune
- **Beney Christophe** - Membre du Conseil Communal
- **Follonier Mélanie** - Membre du Conseil Communal
- **Däppen Ursula** - Membre du Conseil Communal
- **Plaschy Manuella** - Membre du Conseil Communal
- **Savioz Bertrand** – Membre du Conseil Communal
- **Savioz Christian** – Membre du Conseil Communal

Chefs de groupe:

- **Ducrey Nendaz Gérald** - Groupe du Centre
- **Morard Guillaume** - Groupe PLR
- **Constantin Gérard- Groupe PS**
- **Dussex Lucas** – remplaçant Kudinov Roman Groupe UDC

Autres membres du Conseil Général:

- **Aglione Camille-Angelo**- Membre PS
- **Balet Christophe**- Président Cogest-excusé
- **Balet Marie**- Membre Cogest
- **Bastian Christèle**- excusée
- **Bucher Sébastien** – Membre commission école
- **Constantin Natacha** – Rapporteuse commission école
- **Crettol Bastien** – Membre COGEST
- **Gaudin Christophe** – Membre COGEST
- **Jean Vivien**
- **Julliand Christophe**
- **Julliand Richard** – Président commission école
- **Kudinov Roman** – Membre commission école- excusé
- **Kurmann Jean-Raphaël**
- **Morard Serge**

- **Noirjean Christopher-excusé**
- **Rey Quentin**
- **Roch Céline**
- **Salgado Mario – Membre COGEST**
- **Savioz Rebecca**
- **Travelletti Praplan Nicole - Membre commission École**
- **Varone Ludivine- excusée**
- **Varone Xavier**

Scrutateurs:

- **Guillaume Morard**
- **Lucas Dussex**

1. Ouverture de la séance et informations du bureau

- Le Président du CG, ouvre la séance, souhaite la bienvenue aux élus, représentants de la presse, citoyennes et citoyens pour cette première séance plénière de l'année 2026. Il remercie les employés communaux pour la préparation de la salle et donne la parole au président de commune.
- Le Président du CC, remercie le Président du CG, salue ses collègues, les membres du Conseil Général et le public. Il adresse un salut particulier à M. M. Emery, directeur des écoles, présent pour la quatrième fois, et espère un résultat probant concernant le crédit d'engagement envers la nouvelle école en votation de ce jour.
- Le Président du CG: remercie le président de commune et présente les informations du bureau :
- Le bureau s'est réuni une fois pour l'ordre du jour et la planification provisoire des séances de 2026.
- Il a été décidé de reporter les points concernant le statut de la Société de la Combe des Andins et la Convention du SPA à la séance de juin, afin de permettre une analyse approfondie. Ce report a été avalisé par le Conseil communal.
- Deux commissions thématiques ont été souhaitées dans ce sens :
- Pour l'étude des statuts de la future société Ayent Eau, Énergie SA (exploitation de la Combe des Andins) : G.Constantin (PS), L. Dussex (UDC), Q. Rey et C.Juillard (Centre), Vivien Jean (PLR).
- Pour l'étude de la convention entre la commune d'Ayent et la société Anzère Spa & Wellness : V. Mottet, C-A Aglione (PS), C. Roch et J.R Kurman (Centre), S. Bucher (PLR). L'UDC n'a pas demandé de représentation.
- Ces commissions seront convoquées le 26 février 2026 pour recevoir leur mandat et élire leur président.
- Le planning 2026 a été fixé provisoirement ainsi :
- Prochaine plénière : 10 juin 2026 (thèmes principaux : Combe des Andins, SPA, comptes 2025).
- Plénière budget 2027: 16 décembre 2026.
- Délais :
- 22 avril 2026 : remise des comptes au bureau, à la COGEST.

- 28 mai 2026 : remise des rapports pour la plénière de juin, par les commissions.
- 7 octobre 2026 : remise du budget 2027, par le CC.
- 3 décembre 2026 : remise des rapports pour la plénière de décembre.
- M. R Kudinov a communiqué son souhait de se mettre en retrait du Conseil Général jusqu'à la fin de l'année pour raisons professionnelles. Le groupe UDC propose M. L Dussex pour le remplacer en tant que chef de groupe et membre du bureau, les membres du bureau acceptent cet intérim.
- Mme N Dussex a démissionné le 5 janvier 2026. Le groupe socialiste a proposé Mme L Varone pour la remplacer, nommée formellement le 4 février par le Conseil communal. Mme Varone étant absente, le chef du groupe PS est prié de lui transmettre les vœux de bienvenue et les remerciements pour son engagement.

2. Contrôle de présence

- Le Président du CG avalise, la liste des membres présents. 26 membres du CG sont présents, 4 sont excusés. Le quorum de 16 étant atteint, l'assemblée du CG peut siéger. Les scrutateurs désignés sont M. L. Dussex UDC, M G. Morard PLR.

3. Approbation de l'ordre du jour

- Le Président du CG, informe que l'ordre du jour et les documents ont été envoyés le 20 janvier 2026, soit plus de 20 jours avant la plénière, rendant l'assemblée valablement constituée. Il demande s'il y a des modifications, à faire à cet ordre du jour, s'il y aura des divers.
- Des membres du CG informent de plusieurs divers, les partis concernés sont: le PLR, le Centre, le PS.
- Le Président du CG, informe que s'il n'y a aucune autre remarque, nous procédons au vote. Acceptez vous cet ordre du jour?
- Votation :
- Pour : 26/Contre : 0/Abstentions : 0
- L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

4. Approbation du PV de la séance du 16 décembre 2025

- Le Président du CG informe que le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2025 a été reçu dans les délais. Il demande s'il y a des remarques. Aucune remarque n'est formulée.
- Votation: Acceptez vous le PV du 16.12.2025?
- Pour : 26/Contre : 0/Abstentions : 0
- Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

5. Approbation du crédit d'engagement de 17'400'000.00 CHF pour l'agrandissement du centre scolaire de Botyre

- Le Président du CG, introduit le point concernant l'approbation du crédit d'engagement de 17'400'000.00 CHF pour l'agrandissement du centre scolaire de Botyre, incluant des salles de classe, une salle de gymnastique, une cantine scolaire. Il donne la parole au Président du CC.
- Ce dernier, présente l'historique du dossier :
- L'évolution démographique d'Ayent a rendu le centre scolaire de Botyre trop exigü.
- Une étude de faisabilité a confirmé la possibilité d'un agrandissement.
- Un concours d'architectes (hiver 2022-2023) a retenu le projet des Ateliers du Passage de Fribourg.
- Le projet initial, présenté le 5 décembre 2023, prévoyait un crédit d'engagement de 22'600'000.00 CHF.
- Un crédit d'études de 1'400'000.00 CHF a été accepté en juin 2024 pour approfondir le projet.
- La version d'avril 2025 était ambitieuse avec une mise aux normes parasismiques de certains éléments existants et à construire, de considérer les paramètres: énergétiques, de sécurité, de durabilité, incluant 12 unités scolaires, 2 salles de gymnastique, une UAPE de 160 places, une bibliothèque de 300 m², pour un devis de plus de 28'500'000.00 CHF.
- Face à cet investissement jugé trop important, une version plus sobre a été étudiée dès l'été 2025.
- Le scénario retenu se concentre sur la construction d'un nouveau bâtiment au nord du site, permettant de maîtriser les coûts, de cibler les ressources et de limiter les nuisances.
- Ce projet répond au postulat du groupe du Centre (novembre 2025) : maintien du site et du projet lauréat, financement supportable, solution réaliste pour l'accueil parascolaire, sans déplacement du secondaire 1.
- Concrètement, le projet comprend 10 unités scolaires (au lieu de 12), une salle de gymnastique standard, un réfectoire scolaire de 100 places (répondant aux besoins de l'UAPE), et le maintien de la bibliothèque dans le bâtiment Chabbey. Seules des modifications mineures sont prévues sur les bâtiments existants (conformité sismique de l'ancienne salle de gym et de la liaison Chabbey-ancienne école).
- Le CC recommande d'accepter ce crédit d'engagement de 17'400'000.00 CHF.
- M. R Juillard Président de la Commission ad hoc école, présente le message d'introduction de la commission, Mme N Constantin rapporte, les conclusions de la commission:
- La commission a pris connaissance du nouveau projet retravaillé pour une meilleure maîtrise des coûts, le considérant comme une amélioration significative, notamment financièrement, tout en préservant la qualité.
- L'UAPE se réjouit de la création d'un réfectoire. La direction de l'établissement scolaire est satisfaite des infrastructures prévues.
- Le coût de 17'400'000.00 CHF est jugé plus cohérent, maîtrisé et approprié que le budget précédent, garantissant une réalisation de qualité.

- La commission relève que les aspects liés à la mobilité n'ont pas été suffisamment développés et devront faire l'objet d'une attention particulière.
- Elle propose que les honoraires des architectes soient plafonnés dans le cadre du crédit d'engagement de 17'400'000.00 CHF.
- Elle souligne l'importance du rôle de la commission de construction pour un suivi rigoureux du chantier et le respect des coûts.
- La commission ad hoc juge nécessaire qu'un représentant du législatif siège au sein de la commission de construction.
- Au vu de ces éléments, la commission ad hoc recommande au CG d'accepter le crédit d'engagement de 17'400'000.00 CHF. Elle remercie le CC et le CG de leur écoute.
- Le Président du CG remercie la commission École pour le rapport et invite les chefs de groupe à se prononcer sur l'entrée en matière.
- Le Centre par son chef de groupe accepte l'entrée en matière.
- Le PLR par son chef de groupe accepte l'entrée en matière.
- L'UDC par son chef de groupe accepte l'entrée en matière.
- Le PS par M. Mottet, en tant que représentant du groupe PS, exprime sa satisfaction de pouvoir enfin débattre de ce crédit d'engagement après de nombreux échanges et travaux. Le groupe PS accepte l'entrée en matière.
- Le Président du CG, remercie tous les intervenants et ouvre les débats.
- M L. Dussex chef de groupe UDC intérim questionne le CC sur la capacité de la cantine scolaire (environ 240 élèves maximum) par rapport au nombre d'élèves attendus au centre scolaire (près de 400). Il s'interroge sur la possibilité d'aménager un espace suffisant sans travaux majeurs si la commune devait passer un jour à l'horaire continu. Il suggère également de se renseigner sur le label "Cuisinons notre région" de l'État du Valais pour les cantines scolaires.
- Le Président du CC explique que le dimensionnement de la cantine est basé sur une enquête auprès des parents de l'école de Botyre. Actuellement, plus de 85% des parents sont satisfaits de l'horaire actuel. L'enquête a montré que plus de 70% des parents seraient intéressés par une cantine scolaire. La décision a été de dimensionner la cantine pour accueillir 70% des effectifs scolaires, avec une majoration de 20% par rapport aux élèves actuels. Il précise que la question de l'horaire continu n'est pas à l'ordre du jour du CC pour les prochaines années, en raison de la proximité de l'horaire actuel avec un horaire continu et de la topographie de la commune qui implique de nombreuses activités extrascolaires en dehors du territoire communal.
- Le Président du CG, en l'absence d'autres questions, déclare le débat clos et passe la parole à la commission école pour une conclusion.
- Le président de la commission Ecole, exprime son étonnement face au peu de questions, de débats, espérant un vote positif à ce crédit d'engagement. Il souligne l'importance du vote, qu'il juge "exceptionnel", et reconnaît l'impact financier du projet sur les finances communales, pouvant retarder d'autres projets. Il insiste sur la cohérence avec les décisions antérieures (crédit d'études, postulat accepté) et salue le travail de la commission de construction, des architectes qui ont répondu à toutes les attentes. Il reconnaît des imperfections (mobilité, norme parasismique,

entretien de la salle de gym/bâtiment Chabbey) qui entraîneront des coûts supplémentaires, mais affirme que les enfants méritent mieux que des solutions temporaires. Il exhorte à voter “oui” pour le projet.

- Le Président du CG, le remercie, passe la parole au Président du CC pour sa conclusion.
- Le Président du CC, appuie les propos du Président de la commission Ecole, de l'importance d'aller de l'avant sur ce dossier. Il rappelle que les architectes des ateliers du passage ont également construit le cycle de Martigny, respectant le budget à la virgule près.
- Le Président du CG procède à la votation sur le crédit d'engagement de 17'400'000.00 CHF pour l'agrandissement du centre scolaire de Botyre
- Il questionne les conseillers généraux d'approuver le crédit d'engagement de 17'400'000.00 CHF pour l'agrandissement du centre scolaire de Botyre.
- Résultat de la votation :
- Pour : 26/Contre : 0/Abstentions : 0
- Décision : Le crédit d'engagement est approuvé à l'unanimité.

6. Divers

- Le Président du CG informe des divers, il donne la parole aux intervenants:
- Mme L. Schmid-Morard du PLR questionne, le CC.
 - 6.1 Sécurité générale, suite aux événements du 1er janvier.
 - Quelle est la situation des contrôles périodiques sur la commune d'Ayent par le chargé de sécurité ? Des mesures ont-elles été prises depuis le début de l'année et lesquelles ?
 - Quel est le nombre d'EPT (équivalents plein temps) dévolu aux chargés de sécurité et le Conseil communal estime-t-il qu'ils sont suffisants ?
 - L'état-major de crise (EMCR) est-il opérationnel et entraîné ?
 - La commune d'Ayent dispose-t-elle d'un communicant interne ou externe spécialiste en communication de crise ?
 - Un soutien psychologique est-il disponible pour les pompiers miliciens de la DRE d'Ayent ? Y a-t-il des pairs formés ou est-ce envisagé ?
- Le Président du CC fournit les réponses en sa possession :
 - Que la communication externe passe exclusivement par le président. Il informe qu'un soutien psychologique a été mis en place par le canton pour les pompiers d'Ayent suite à l'événement tragique de Crans-Montana. Il indique que le corps du CSP l'Adret dispose d'une consultante formée aux situations de crises, active au sein des pompiers et que le commandant du corps du CSP souhaite la nommer officiellement à ce poste.
 - Chargé de sécurité : lors de l'exercice budgétaire 2026, le chargé de sécurité, M. N Gaudin, a signalé l'insuffisance des moyens pour les contrôles périodiques des établissements recevant du public. La CISE a inscrit un crédit

budgétaire de 30'000.00 CHF pour 2026 afin de confier ces contrôles à des entreprises externes spécialisées, validé par les exécutifs et législatifs des trois communes de l'Adret. Suite à la tragédie de Crans-Montana, le CC d'Ayent a anticipé son calendrier de contrôle, priorisant les établissements en station. Deux bureaux spécialisés ont été mandatés. La quasi-totalité des établissements publics soumis à la LHR ont été inspectés. Aucun établissement n'a été fermé, mais des restrictions d'usage ont été prononcées pour certains locaux commerciaux, avec des mesures compensatoires en attente de conformité. Le chargé de sécurité est employé à 70% pour la commune d'Ayent. Le Conseil communal adopte une position attentiste avant de réévaluer les besoins en raison de l'évolution du cadre légal (LPIEN, ordonnance, normes AEAI). Une décision de principe a été prise pour externaliser à terme les contrôles périodiques.

- En ce qui concerne, l'État-major de crise (EMCR), il informe qu'un nouvel EMCR a été mis sur pied début 2025, dirigé par M. P Bourban. Des exercices en collaboration avec le canton et le CSP-LAD sont prévus, ainsi que des formations cantonales, liées à cette thématique.
- Le Conseil communal ne dispose pas d'un communicant interne ou externe spécialiste en communication de crise. L'exemple de Crans-Montana montre que la présence d'un communicant ne garantit pas le succès de la communication.
- M. R. Juillard questionne, sur l'intervention d'entreprises externes pour les aspects de sécurité des commerces publics, notamment en vue d'événements comme le Carnaval: elle questionne si les normes évoluent, si de nouvelles exigences apparaissent, et si le chargé de sécurité dispose de tous les documents nécessaires pour effectuer ces contrôles.
- Le Président du CC explique que la décision d'externaliser ces contrôles est liée à une question de responsabilité. Il souligne le conflit d'intérêts potentiel si un employé communal contrôle des bâtiments communaux. L'externalisation permet de se dégager de cette responsabilité. Il confirme que tout est en ordre pour le Carnaval de vendredi.
- Les intervenants acceptent ces réponses.

- 6.2 Divers du groupe du Centre

- M R Julliard questionne sur:

- Question 1 (Parking Place Bellevue à Anzère) : il s'interroge sur l'installation en décembre 2025 d'un signal de parking maximum à 48 heures sur la place Bellevue à Anzère, sa disparition après 48 heures, les réflexions derrière cette mise en place et suppression, et les solutions envisagées pour le stationnement des hôtes (ex: macarons).
- Question 2 (Mur près du spa d'Anzère) : il soulève des préoccupations concernant la hauteur d'un mur (environ 3 mètres avec un plot en béton de 50-60 cm) situé en face de l'entrée du spa d'Anzère, estimant qu'il est

franchissable par un enfant et ne respecterait pas les normes SUVA (hauteur prescrite de 1m10). Il fait également référence à un reportage diffusé la veille sur la RTS concernant la station d'Anzère, où des restaurants d'altitude devaient limiter le nombre de personnes. Il demande ce qui est ressorti de la séance avec les propriétaires et la raison de ces limitations suite aux contrôles.

- M B Savioz du CC informe:
 - Qu'il confirme l'installation du signal en décembre 2025 comme phase d'observation pour comprendre l'utilisation et assurer la rotation des véhicules. Il explique le retrait par le manque d'autorisations de la commission cantonale de circulation routière. Il indique que la réflexion se poursuit de manière globale sur l'ensemble de la station. L'orientation privilégiée est de maintenir un stationnement gratuit pour soutenir l'économie locale. Une durée maximale de 7 jours est envisagée, plus adaptée aux vacanciers. L'option d'un système de macarons payant est également à l'étude. Aucune décision définitive n'est arrêtée, la commune privilégiant une approche globale et concertée.
- M C Savioz du CC Informe:
 - Le mur est en place depuis environ 60 ans et qu'aucun accident n'y a été signalé. Il informe que la réfection de la place du village, débutant cet été et se poursuivant l'année prochaine, inclura le remplacement de cette partie par un mur et un garde-corps dont la hauteur sera conforme aux lois et recommandations de la SUVA, selon les choix des architectes et ingénieurs.
- Le Président du CC mentionne que concernant les reportages RTS, qu'il ne peut pas révéler le contenu des discussions de la séance avec les propriétaires. Il précise qu'il ne s'agit pas de "limitations" mais de conformité aux normes AEAI. Les bâtiments peuvent accueillir un nombre défini de personnes selon ces normes. Il cite l'exemple d'une salle de gym pouvant accueillir 100 personnes, et que pour en accueillir davantage, des mesures (comme une deuxième voie d'évacuation) sont nécessaires. Il s'agit de la liberté du propriétaire de décider du nombre de personnes qu'il souhaite recevoir, les contrôles constatant l'état actuel selon les normes en vigueur.
- L'intervenant accepte les réponses.

- 6.3 Divers du PS:
- M V Mottet questionne :
 - Question 1 (Caméras Parkings Anzère) : il fait un retour sur la dernière plénière concernant l'installation de caméras pour étudier les places libres dans les parkings d'Anzère. Il demande l'avancement de ce projet, n'ayant pas constaté de changements significatifs.
 - Question 2 (Passage Place de la Scie - École) : il s'interroge sur l'avancement du passage prévu entre la place de la Scie et l'école, budgétisé en 2025 mais

non réalisé. Il demande sur quel budget ces deux projets seront imputés s'ils ne figurent pas au budget 2026.

- M B Savioz du CC informe:
 - Réponse à la Question 1 (Caméras Parkings Anzère) : il confirme l'installation de caméras sur les deux parkings. Il indique qu'une période d'essai est en cours, avec une démonstration effectuée par IG Group et Parkery. Le système est fonctionnel et un budget est alloué pour 2026 pour la réalisation complète du projet, incluant l'achat de panneaux indicatifs pour les parkings de la télécabine et de Bonnefille.
 - Réponse à la Question 2 (Passage Place de la Scie - École) : il indique qu'il n'a pas de réponse immédiate à apporter, malgré plusieurs réunions avec les propriétaires. Il s'engage à fournir une réponse lors de la séance du mois de juin.
- M V. Mottet : Remercie pour l'information et indique qu'il vérifiera la semaine prochaine. Il réitère qu'il reformulera la question concernant le passage de la place de la Scie à l'école pour le bureau afin de laisser le temps de répondre.

7. Clôture de la séance

- Le Président du CG, remercie les intervenants et, en l'absence d'autres divers, déclare la clôture de la séance et passe la parole au Président du CC pour son message de conclusion.
- Le Président du CC, remercie l'assemblée, pour la confiance accordée et souhaite une joyeuse semaine de Carnaval aux amateurs.
- Le Président du CG, remercie le Président du CC et au nom du bureau du Conseil Général, remercie chaleureusement le CC pour sa collaboration, la commission d'école pour son travail, l'ensemble des membres du CG pour leur présence et la qualité des débats. Il remercie également les employés communaux pour la préparation de la salle et la municipalité pour l'apéritif offert. Il adresse un merci particulier au public pour sa présence fidèle et son intérêt pour la chose publique. Il souhaite une bonne soirée et un joyeux Carnaval à toutes et à tous. Il déclare la séance close.

René Bonvin
Président



Philippe Petigas
Secrétaire

